

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2010

Réception par le Prefet : 06/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-8-3

Séance du vendredi 2 juillet 2010

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (E 041) CONDUITE ACCOMPAGNEE 68

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2009-5-8-4 du Conseil Général du 9 décembre 2009, relative à la politique des actions éducatives en 2010, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG 2009-5-1-11 du Conseil Général du 10 décembre 2009 fixant le budget primitif du Département pour 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement de 800€ (huit cents) à l'auto-école GROSS sise 58 rue Aristide Briand à 68460 LUTTERBACH, pour le compte de Mademoiselle Déborah FOLTZER, demeurant 6 rue de la Paix à LUTTERBACH, gagnante du concours « 3 jours pour mieux nous conduire » catégorie des plus de 16 ans.
- La dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 33, nature 6568, programme 2577 du budget départemental (dossier VOJ05063).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions